

**225C1869** FR0010417345-FS0927

6 novembre 2025

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

## **DBV TECHNOLOGIES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2025, la société de droit de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (1209 Orange Street, Corporate Trust Center, c/o The Corporation Trust Company, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 octobre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 14 884 500 actions DBV TECHNOLOGIES² représentant autant de droits de vote, soit 8,28% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « general partner »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « limited partner » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« agissant en qualité de « general partner »).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 2 976 900 ADR DBV TECHNOLOGIES (représentant 14 884 500 actions DBV TECHNOLOGIES).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 179 827 919 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.